

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1591

5 août 2010

SOMMAIRE

Arquinos AG	76322	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C. ...	76354
Atert Optik S.à r.l.	76351	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C. ...	76351
Babyluxe S.A.	76330	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C. ...	76328
Banyan	76322	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C. ...	76354
Braci Holding S.A.	76324	Kennedy SA	76358
CEREP III S.à r.l.	76329	Kent Inter Holding S.A.	76358
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	76325	K.F. Finance SA	76354
Elan 97 Lux Sàrl	76328	L.B.E.	76358
Excell Americas Holdings Ltd, S.à.r.l.	76338	Major Securities Holding	76363
FIB-Services International S.A.	76354	Mangusta Investment S.A.	76363
Fininco	76329	Marchall S.à r.l.	76363
First Service Holding S.A.	76326	Megafin S.à r.l.	76364
FLR Luxembourg S.A.	76329	Mininter	76368
FMR S.à r.l.	76329	Modafo S.A.	76368
Fundamental European Value S.A.	76358	Mondeltone S.A.	76322
Gaulinvest S.à.r.l.	76330	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	76329
Generali Hedge Funds Sicav	76325	Mountwise Finco S.A.	76358
GMT Spanext S.à r.l.	76334	Mountwise Finco S.A.	76359
Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.	76330	Movilliat Construction S.A.	76363
GP Canada Operations Holding S.à r.l.	76334	New Ice S.A.	76337
Greiwels S.à r.l.	76334	Project Integration S.A.	76326
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	76334	Schmuseecke A.s.b.l.	76351
GWM SIF	76368	SF (Lux) Sicav 1	76323
IAB Financing S.à r.l.	76338	SF (Lux) SICAV 2	76323
IFI Estates S.A.	76338	Successful Expectations S.A.	76326
Inatol S.A.	76338	Thirteen Holding S.A.	76328
Inatol S.A.	76350	Trans Rock Investment S.à r.l.	76368
ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l.	76350	UBS (Lux) Strategy Sicav	76324
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	76350	UL Union Legend	76328

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue le 8 juillet 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010106547/795/19.

Banyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social 25 août 2010 le 25 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010106548/534/16.

Arquinos AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 6 septembre 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 28 juillet 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010106549/29/18.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Die Aktionäre der SF (LUX) SICAV 1 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den 20. August 2010 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010106544/755/33.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Die Aktionäre der SF (LUX) SICAV 2 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den 20. August 2010 um 11:30 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit

einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010106545/755/33.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (LUX) STRATEGY SICAV sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den 20. August 2010 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Mai 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010106546/755/33.

Braci Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 23 août 2010 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Nomination de M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010106550/29/23.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Angesichts der Tatsache, dass bei der Außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juli 2010 das gesetzliche Quorum nicht erreicht wurde, werden die Aktionäre des CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND hiermit zu einer zweiten

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 6. September 2010 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft und Einleitung des Liquidationsverfahrens;
2. Ernennung von Herrn Paul Schaul als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Aktionäre welche effektive Inhaberaktien besitzen und die an dieser Generalversammlung persönlich teilnehmen wollen, haben ihre Aktien bis spätestens am 3. September 2010 bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, zu hinterlegen.

Aktionäre welche im Aktionärsregister eingetragen sind müssen Ihre Aktien sperren lassen. Ein entsprechender Antrag ist bis spätestens 3. September 2010 an Kredittrust Luxemburg S.A., Frau Maddy Roose, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg zu richten (Fax +352 4797 73 910)

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010106543/755/24.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

The shareholders of GENERALI HEDGE FUNDS SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 13th August 2010 at 3.00 p.m. with the following

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31st December 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He/she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4.00 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters

listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010100171/755/32.

First Service Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 août 2010 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice.
3. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'annexe au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010093502/535/19.

Successful Expectations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 144.231.

Project Integration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.144.

MERGER PROPOSAL

1. The Companies Being Merged. SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA is a Luxembourg Limited Company, having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.231, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, dated 29th December 2008 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 317 dated 12th February 2009.

PROJECT INTEGRATION SA is a Luxembourg Limited Company, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.144, migrated from Gibraltar to Luxembourg pursuant to a notarial deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg in place of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated 24th March 2010 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 943 dated 05th May 2010.

2. Merger. The board of directors of each of the Companies to be merged has approved the merger of the companies. The company PROJECT INTEGRATION SA shall be absorbed by SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA.

In the context of the Merger, all assets and liabilities of the Company to be absorbed will be transferred to SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA at the net equity value on the basis of unaudited interim financial statements of PROJECT INTEGRATION SA as of June 30th, 2010, it being understood that any assets and liabilities belonging to the Company being merged at the date of the meetings and not yet included in the said financial statements shall also be transferred to SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA.

The board of directors of each of the companies to be merged shall convene the shareholders to an extraordinary general meeting of shareholders (collectively the Meetings) to be held before a Luxembourg notary as soon as practicable

one month after the filing and publication of this Merger Proposal in accordance with the article 262 of the Modified law of 10th August 1915, in order to approve this Merger Proposal and the Merger in accordance with this Merger Proposal.

All rights and obligations pertaining to PROJECT INTEGRATION S.A. as well as all the assets and liabilities belonging to the same (Known or unknown) will, ipso jure, both as between the Companies being merged and vis-a-vis third parties, be transferred to and assumed by SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA in accordance with, and subject to, articles 274 of the Modified Law of 10th August 1915.

3. Effective Date of the Merger from an accounting point of view. From an accounting point of view, the operations of the companies to be absorbed shall be treated as having been carried out on behalf of SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA as from the 1st July 2010

4. Advantage. No special privilege will be granted to the directors and statutory auditor of the companies being merged in relation with or following the "said" merger.

The merging companies did not issue any additional securities to any additional person other than the securities already held by the shareholders in the share capital of the merging companies.

5. Employees. The companies being merged do not have any employee.

6. Cancellation of the shares and dissolution without liquidation of PROJECT INTEGRATION SA. As from the date of the Meetings, the shares held by the sole Shareholder, SUCCESSFUL EXPECTATIONS S.A. in PROJECT INTEGRATION SA will be cancelled and PROJECT INTEGRATION S.A. will cease to exist.

Suit la version française du texte qui précède:

PROJET DE FUSION

1. Les sociétés qui fusionnent. SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA est une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle à L-1148 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 144.231, constituée par acte notarié passé par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le n° 317 du 12 février 2009.

PROJECT INTEGRATION SA est une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 152.144, transférée de Gibraltar à Luxembourg par acte notarié passé par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le n° 943 du 05 mai 2010.

2. La fusion. Le Conseil d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent a approuvé la fusion des sociétés qui fusionnent, et par laquelle PROJECT INTEGRATION SA sera dissoute sans liquidation. La société PROJECT INTEGRATION SA sera absorbée par la société SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA.

Dans le contexte de la fusion, tous les actifs et passifs des sociétés qui fusionnent seront transférés à la société SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA à la valeur de l'actif net de la société sur base des comptes intermédiaires non audités des sociétés qui fusionnent à la date du 30 juin 2010, ceci étant entendu que tout actif ou passif appartenant aux sociétés qui fusionnent à la date des Assemblées et non encore inclus dans lesdits comptes devra être également transférés à SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA.

Le conseil d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent convoquera les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire (collectivement les Assemblées) qui se tiendra devant un notaire résidant à Luxembourg dès que possible après qu'un mois se soit écoulé après le dépôt de la publication de ce projet de fusion conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 15 août 1915, dans le but d'approuver ce projet de fusion et la fusion conformément à ce projet de fusion.

Tous les droits et obligations attachés à la société PROJECT INTEGRATION S.A. ainsi que les actifs et passifs appartenant à cette société (connus ou inconnus) seront, ipso jure, à la fois entre les sociétés qui fusionnent et vis-à-vis des tiers, transférés et assumés par SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA conformément et sous réserve de l'article 274 de la loi.

3. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable. D'un point de vue comptable, les opérations des sociétés qui fusionnent seront traitées comme étant effectuées pour le compte de SUCCESSFUL EXPECTATIONS SA à compter du 1^{er} juillet 2010.

4. Avantages. Il ne sera accordé aucun avantage aux administrateurs et commissaire des sociétés qui fusionnent en relation avec ou en conséquence de la fusion.

Les sociétés qui fusionnent n'ont émises, à aucune autre personne, de titres autres que les actions détenues par les actionnaires dans le capital social des sociétés qui fusionnent.

5. Salariés. Les sociétés qui fusionnent n'ont aucun employé

6. Annulation des actions et dissolution sans liquidation de PROJECT INTEGRATION SA. A la date des Assemblées, les actions détenues par l'actionnaire unique dans PROJECT INTEGRATION SA sont annulées et PROJECT INTEGRATION SA cessera d'exister.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010102408/92.

(100115099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Thirteen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.014.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074860/10.

(100086051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074867/10.

(100086006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2004 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.

Unterschrift

Référence de publication: 2010075069/13.

(100087343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Elan 97 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 148.633.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 18/6/10.

Signature.

Référence de publication: 2010074986/10.

(100086737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075005/9.

(100087255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fininco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINICO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075007/11.

(100086562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

FLR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 120.104.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075010/10.

(100086803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2010076060/14.

(100086591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

FMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 147.957.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075011/10.

(100086804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.791.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075017/10.

(100087016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075018/9.

(100087307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Babyluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.843.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le quinze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BABYLUXE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

- 5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2010. Relation: ECH/2010/865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010080900/187.

(100091804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

GMT Spanext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT Spanext S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075023/11.

(100086857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 151.414.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075025/10.

(100086767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Greiwels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 116.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075026/9.

(100086556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.125.

In the year two thousand and ten, on the second day of June, before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4298631, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP VI Advisors, L.L.C. (hereafter Fund),

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-19252, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP VI Offshore Advisors, L.L.C. (hereafter Offshore Fund),

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 43550, having its registered office at Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors VI, L.L.C. (hereafter GmbH),

All represented by Pierre Lancelin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities represent the entire share capital of GSCP VI AA ONE HOLDING S.à r.l. having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies

under number B 132.125, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on July 31, 2007 published in the Mémorial C number 2460 on October 30, 2007 (the Company). The articles of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Paul FRIEDERS, pre-named on September 5, 2007 published in the Mémorial C, number 2810 on December 5, 2007.

The capital of the Company is set at five million three hundred fifty eight thousand four hundred seventy-five US dollars and eighty cents (US\$ 5,358,475.80), represented by five hundred thirty five million eight hundred forty seven thousand five hundred eighty (535,847,580) shares, each with a nominal value of one US cent (US\$ 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company's board of managers decided on May 6, 2010 to redeem hundred and four hundred and one million six hundred and fifty thousand eight hundred and sixty (401,650,860) shares with a par value of one US cent (US\$ 0.01) each. The purpose of this meeting is to cancel these redeemed shares.

The appearing parties, represented as stated hereabove requested the undersigned notary to draw up as follows:

Agenda

1. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of four million sixteen thousand five hundred and eight US dollars and sixty cents (US\$ 4,016,508.60) so as to bring its capital from five million three hundred fifty eight thousand four hundred seventy-five US dollars and eighty cents (US\$ 5,358,475.80) to one million three hundred forty one thousand nine hundred sixty seven US dollars and twenty cents (US\$ 1,341,967.20) by cancelling four hundred and one million six hundred and fifty thousand eight hundred and sixty (401,650,860) shares of the Company with a par value of one cent (US\$ 0.01) each, such cancellation to be made pursuant to the following chart:

	Pre-redemption shareholding	cancellation	Post-redemption shareholding
Fund	286,946,379	(215,096,343)	71,850,036
Offshore Fund	238,720,097	(178,909,846)	59,810,251
GmbH	10,181,104	(7,644,671)	2,536,433
Total	535,847,580	(401,650,860)	134,196,720

2. Decision to amend article 6 of the articles of association so as to reflect above resolution.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Company's shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four million sixteen thousand five hundred and eight US dollars and sixty cents (US\$ 4,016,508.60) so as to bring its capital from five million three hundred fifty eight thousand four hundred seventy-five US dollars and eighty cents (US\$ 5,358,475.80) to one million three hundred forty one thousand nine hundred sixty seven US dollars and twenty cents (US\$ 1,341,967.20) by cancelling four hundred and one million six hundred and fifty thousand eight hundred and sixty (401,650,860) shares of the Company with a par value of one US cent (US\$ 0.01) each. The cancellation of the shares is made among the Company's shareholders according to the following chart:

	Current shareholding	Redemption shareholding	Post-redemption and - cancellation shareholding
Fund	286,946,379	(215,096,343)	71,850,036
Offshore Fund	238,720,097	(178,909,846)	59,810,251
GmbH	10,181,104	(7,644,671)	2,536,433
Total	535,847,580	(401,650,860)	134,196,720

In order to reflect the above mentioned resolutions, the Company's shareholders resolved to amend Article 6§1 of the bylaws as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The capital is fixed at one million three hundred forty one thousand nine hundred sixty seven US dollars and twenty cents (US\$ 1,341,967.20) represented by one hundred thirty four million one hundred ninety six thousand seven hundred twenty (134,196,720) shares with a nominal value of one US cent (US\$ 0.01) each”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,250).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

1. GS Capital Partners VI Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4298631 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Advisors, L.L.C. (Fund),

2. GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des 'Exempted Limited Partnerships' dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation MC-19252, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP VI Offshore Advisors L.L.C. (Offshore Fund),

3. GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, un 'Kommanditgesellschaft' constitué et opérant sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculé au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA n° 43550, ayant son siège social au 49 Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GS Advisors VI, L.L.C. (GmbH),

ici représentées par Pierre Lancelin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui conférées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées représentent l'intégralité du capital social de GSCP VI AA ONE HOLDING S.à r.l. avec siège social au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, immatriculée au auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B132.125, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2460 le 30 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société on été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, en date du 5 septembre 2007, susnommé publié au Mémorial C numéro 2810 le 5 décembre 2007.

Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent cinquante huit mille quatre cent soixante quinze Dollars US et quatre-vingt cents (USD 5.358.475,80) représenté par cinq cent trente-cinq millions huit cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingts (535.847.580) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Par décision date du 6 mai 2010 le conseil de gérance de la Société a été décidé de racheter quatre cent un millions six cent cinquante mille huit cent soixante (401.650.860) parts sociales d'une valeur d'un US cent (USD 0.01) chacune. La présente assemblée a pour objet d'annuler lesdites parts rachetées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions seize mille cinq cent huit dollars US et soixante cents (USD 4.016.508,60) pour ramener son capital de cinq millions trois cent cinquante huit mille quatre cent soixante quinze Dollars US et quatre-vingt cents (USD 5.358.475,80) à un million trois cent quarante et un mille neuf cent soixante-sept US dollars et vingt cents (USD 1.341.967,20) par l'annulation de quatre cent un millions six cent cinquante mille huit cent soixante (401.650.860) parts de la Société d'une valeur d'un cent (USD 0.01) chacune, une telle annulation devant être effectuée selon le tableau suivant:

	Détention actuelle	Annulation	Détention après rachat
Fund	286.946.379	(215.096.343)	71.850.036
Offshore Fund	238.720.097	(178.909.846)	59.810.251
GmbH	10.181.104	(7.644.671)	2.536.433
Total	535.847.580	(401.650.860)	134.196.720

2) décision de modifier l'article 6 des statuts de manière à refléter la décision précédente.

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions seize mille cinq cent huit dollars US et soixante cents (USD 4.016.508,60) pour ramener son capital de cinq millions trois cent cinquante huit mille quatre cent soixante quinze Dollars US et quatrevingt cents (USD 5.358.475,80) à un million trois cent quarante et un mille neuf cent soixante-sept US dollars et vingt cents (USD 1.341.967,20) par l'annulation de quatre cent un millions six cent cinquante mille huit cent soixante (401.650.860) parts de la Société d'une valeur d'un US cent (USD 0.01) chacune. L'annulation des parts est effectuée entre les associés selon le tableau suivant:

	Détention actuelle	Rachat	Détention après rachat et annulation
Fund	286.946.379	(215.096.343)	71.850.036
Offshore Fund	238.720.097	(178.909.846)	59.810.251
GmbH	10.181.104	(7.644.671)	2.536.433
Total	535.847.580	(401.650.860)	134.196.720

Deuxième résolution

Pour refléter les résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'Article 6 alinéa un des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à un million trois cent quarante et un mille neuf cent soixante-sept Dollars US et vingt cents (1.341.967,20 USD) divisé en cent trente-quatre millions cent quatre-vingtseize mille sept cent vingt (134.196.720) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de Dollars US (0.01.- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées. (...)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2010. LAC / 2010 / 26082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010075027/174.

(100087250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

New Ice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NEW ICE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010075138/12.

(100086669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075049/10.

(100087315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075050/9.

(100086688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010075054/10.

(100087352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Excell Americas Holdings Ltd, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 153.853.

STATUTES

In the year two thousand and ten, the sixteenth day of June,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Heckett Multiserv Far East B.V., a Dutch private limited liability company, with its registered seat at IJmuiden and its place of business at Wenckebachstraat 1,1951JZ Velsen-Noord, The Netherlands, registered in the commercial registry in The Netherlands under the registration No. 34090116,

hereby represented by Armony Allamanno, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 shares of the Company representing the entirety of the share capital of Excell Americas Holdings, Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Island of Nevis, having its registered office at c/o Morning Star Holdings Limited of P.O. Box 556, Main Street, Charlestown, Island of Nevis, registered with the Island of Nevis Office of the Registrar of Companies under number C 23676 (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that Heckett Multiserv Far East B.V. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company.

III. that by a resolution of the directors of the Company validly adopted on June 15, 2010 a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from Nevis to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof

without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Nevis to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of June 14, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated June 16, 2010 that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per June 14, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Island of Nevis to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's (interim) closing balance sheet in the Island of Nevis, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and setting up of the share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

5. Acknowledgment of the resignation of Steven J. Schnoor as director of the Company and granting of full discharge for the performance of his duties as director of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation;

6. Appointment of Alexandre Fink as a new manager of the Company for an unlimited duration and confirmation, requalification and to the extent necessary renewal, of the appointment of Bonnie L. Kosman and Mark E. Kimmel as managers of the Company;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Island of Nevis to Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Island of Nevis to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's (interim) closing balance sheet in the Island of Nevis, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at the date hereof, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total net value of all assets and liabilities of the Company is of fourteen million six hundred and sixteen thousand and seven hundred and seventy-one United States Dollars (USD 14,616,771) being the USD equivalent of eleven million nine hundred twentyfour thousand three hundred sixty-one euro and seventy-eight

cents (EUR 11,924,361.78), based on the official ECB USD/EUR exchange rate as of June 15, 2010, ie USD 1 = EUR 0.8158, and shall be allocated as follows:

(i) twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) eleven million nine hundred eleven thousand eight hundred sixtyone euro and seventy-eight cents (EUR 11,911,861.78) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the Company's shares at one euro (EUR 1) each and acknowledges that the issued share capital of the Company is, further to the above allocation, set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each. Hence, the Sole Shareholder resolves to cancel any other shares or any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Excell Americas Holdings Ltd, S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium amount paid up by a shareholder shall remain exclusively attached to such shareholder, who shall solely be entitled to benefit from any reimbursement made of such an amount. For this purpose, the Company shall keep track of the share premium paid by each shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolutions of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Steven J. Schnoor from his position as director of the Company and grant him full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as director of the Company until the date of his resignation.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following person, with immediate effect, as manager of the Company for an undetermined duration:

- Alexandre Fink, born on June 26, 1970 in Haguenau, France, with professional address at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder further resolves to confirm, requalify and to the extent necessary renew, the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- Bonnie L. Kosman, born on October 29, 1966, in Danville, Pennsylvania, U.S.A., with professional address at 5000 Ritter Road, Suite 205, Mechanicsburg, Pennsylvania 17055 U.S.A.; and

- Mark E. Kimmel, born on March 24, 1959 in Huntingdon, Pennsylvania, U.S.A., with professional address at 350 Poplar Church Road, Camp Hill, Pennsylvania 170011, U.S.A.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at five thousand two hundred Euros (5,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Heckett Multiserv Far East B.V., une société à responsabilité limitée de droit hollandais, ayant son siège social à IJmuiden et son siège commercial au Wenckebachstraat 1,1951JZ Velsen-Noord, les Pays Bas, enregistrée au registre du commerce des Pays Bas sous le No. 34090116,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cinq cents (500) parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de Excell Americas Holdings Ltd., une société constituée et organisée selon les lois de l'Île de Nevis, ayant son siège social à c/o Morning Star Holdings Limited of P.O. Box 556, Main Street, Charlestown, Ile de Nevis, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Nevis sous le numéro d'immatriculation C 23676 (la Société), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. que Heckett Multiserv Far East B.V. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 15 juin 2010 dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de l'Île de Nevis à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en vigueur à la date du présent acte sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois de l'Île de Nevis afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

IV. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 14 juin 2010, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (en ce compris la prime d'émission le cas échéant) de la Société, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 16 juin 2010 que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les états financiers au 14 juin 2010 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de l'Île de Nevis à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de clôture (intérimaire) de la Société à l'Île de Nevis, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et détermination du capital social de la Société;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société régie par les lois de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés datée du 10 août 1915 telle que modifiée;

5. Prise d'acte de la démission de M. Steven J. Schnoor gérant actuel de la Société et pleine décharge accordée pour l'exécution de sa fonction en qualité de gérant de la Société à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

6. Nomination de Alexandre Fink en qualité de nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée et confirmation, requalification et dans la mesure nécessaire renouvellement, du mandat de Bonnie L. Kosman et Mark E. Kimmer en tant que gérants de la Société;

7. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de l'Île de Nevis à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de l'Île de Nevis en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de clôture (intérimaire) de la Société à l'Île de Nevis, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à la date du présent acte, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est de quatorze millions six cent seize mille sept cent soixante et onze dollars américains (USD 14.616.771,-) étant l'équivalent en USD de onze millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante et un euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 11.924.361,78) sur base du taux de change officiel de la BCE USD/EUR du 15 juin 2010, c.-à-d. USD 1 = EUR 0,8158, et sera affectée comme suit:

(i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) seront affectés au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) onze millions neuf cent onze mille huit cent soixante et un euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 11.911.861,78) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1,-) chacune et prend acte que le capital social émis de la Société est, suite à l'affectation ci-dessus, fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. De ce fait, l'Associé Unique décide d'annuler toutes autres parts sociales ou toute sorte d'instruments représentant le capital social émis par la Société auparavant sans, toutefois, modifier le capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Excell Americas Holdings Ltd, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Tout paiement d'une prime d'émission par un associé doit rester exclusivement attaché à cet associé, qui doit seul avoir droit de bénéficier de tout remboursement fait d'un tel montant. A cette fin, la Société suivra cette prime d'émission payée par chaque associé.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

7.3 La rémunération du gérant ou des gérants (le cas échéant) sera déterminée par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de Steven J. Schnoor de sa fonction de gérant de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination en qualité de gérant de la Société jusqu'à la date de sa démission.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante, avec effet immédiat, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Alexandre Fink, né le 26 juin 1970 à Haguenau, France, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de confirmer, requalifier et dans la mesure du nécessaire renouveler, le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Bonnie L. Kosman, née le 29 octobre 1966 à Danville, Pennsylvania, U.S.A., avec adresse professionnelle au 5000 Ritter Road, Suite 205, Mechanicsburg, Pennsylvania 17055 U.S.A.; et

- Mark E. Kimmel, né le 24 mars 1959 à Huntingdon, Pennsylvania, U.S.A., avec adresse professionnelle au 350 Poplar Church Road, Camp Hill, Pennsylvania 170011, U.S.A.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à cinq mille deux cents Euros (5.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27105. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010080871/646.

(100092658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010075055/10.

(100087354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075058/10.

(100086815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075061/10.

(100087003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Atert Optik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange, 42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010075941/15.

(100086605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.
Unterschrift

Référence de publication: 2010075070/13.

(100087345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Schmuseecke A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13A, rue de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg F 8.404.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

- HUMBERT Melanie, employée privé, demeurant 13A, rue de Colmar-Berg
- MINY Conny, salariée, demeurant 13A, rue de Colmar-Berg
- HESSE Philomène, pensionnaire, demeurant 13A, rue de Colmar-Berg

tous de nationalité luxembourgeoise et tous ceux et celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée (ci-après la "loi") et par les présents statuts (ci-après "statuts").

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association prend pour dénomination: "Schmuseecke A.s.b.l."

Art. 2. Objet social. L'association a pour but aide aux rongeurs en détresse, participation à des manifestations aide aux rongeurs, médiateur pour rongeurs.

Art. 3. Siège social. L'association est établi à MERTZIG. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre de chaque année.

III. Les membres

Art. 6. Membres actifs. Peut devenir membre actif de l'association, toute personne physique s'identifiant avec l'association tel que défini à l'article 2, et ayant été admise par vote unanime du conseil d'administration sur présentation d'une demande supportée par deux membres de l'association.

Toute personne physique, morale ou association qui adhère aux objectifs et à l'esprit de l'association, peut en devenir membre actif. Toute personne désirant devenir membre actif de l'association doit en faire la demande à un membre du conseil.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. La qualité de membre actif est subordonnée, entre autres, au paiement de la cotisation annuelle. Le nombre de membres actifs de l'association est illimité, il ne peut toutefois pas être inférieure à trois.

Art. 7. Démission et Exclusion. Les membres actifs et les adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission à l'association.

L'exclusion d'un membre effectif ou d'un adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées

Le non-respect des statuts, le défaut de paiement des cotisations au plus tard dans le mois du rappel adressé par lettre recommandée à la poste, le défaut d'être présent représenté ou excusé à trois Assemblées générales consécutives, les infractions graves au R.O.I, aux lois de l'honneur et de la bienséance, les fautes graves, agissements ou paroles, qui pourraient entacher l'honorabilité ou la considération dont doit jouir l'association, le décès, la faillite, le défaut d'être présent, sont des actes qui peuvent conduire à l'exclusion d'un membre.

IV. Des cotisations

Art. 8. Les recettes de l'association proviennent de cotisations, de dons, de subsides, d'intérêts, d'emprunts, de legs particuliers, de recettes de manifestations organisées par l'association elle-même ou par des tiers en sa faveur. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale. Elle ne pourra excéder 25,- euros.

V. L'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association.

Art. 10. L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence:

- 1) les modifications aux statuts sociaux;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs
- 3) le cas échéant, la nomination et la révocation des commissaires, et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération est attribuée;
- 4) la décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires, le cas échéant;
- 5) l'approbation des budgets et des comptes;
- 6) la dissolution volontaire de l'association;
- 7) les exclusions de membres;
- 8) la transformation de l'association en société à finalité sociale;
- 9) toutes les hypothèses où les statuts l'exigent.

Art. 11. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, au cours du troisième trimestre.

L'association peut être réunie en Assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du Conseil d'administration, notamment à la demande d'un cinquième au moins des membres (effectifs). Une telle demande devra être adressée au Conseil d'administration par lettre recommandée à la poste au moins trois semaines à l'avance.

Art. 12. Tous les membres doivent être convoqués à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration par lettre ordinaire, courriel ou fax adressé au moins huit jours avant l'assemblée. La convocation mentionne les jour, heure et lieu de la réunion.

L'ordre du jour est également mentionné dans la convocation. Toute proposition signée par un cinquième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire. S'il s'agit d'un tiers à l'association, celui-ci doit être muni d'une procuration écrite, datée et signée. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration. (Eventuellement: Le mandataire doit être membre)

Art. 14. Droit de vote. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Chacun d'eux dispose d'une voix. Les adhérents, sympathisants ou affiliés d'honneur ou émérites peuvent disposer d'une voix consultative mais en aucun cas délibérative.

Toutefois, lorsqu'une décision aura été prise par l'Assemblée générale, sans que la moitié des membres soit présente ou représentée, le Conseil d'administration aura la faculté d'ajourner la décision jusqu'à une prochaine Assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association, sur la modification des statuts, sur l'exclusion des membres ou sur la transformation en société à finalité sociale que conformément aux conditions spéciales de quorum de présences et de majorité requises par la loi du 27 juin 1921 relative aux associations sans but lucratif.

Art. 16. Les décisions de l'Assemblée sont consignées dans un registre de procès-verbaux contresignés par le Président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre, après requête écrite au Conseil d'administration avec lequel le membre doit convenir de la date et de l'heure de la consultation.

VI. Administration

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil composé de trois personnes au moins, nommés par l'Assemblée générale. La durée du mandat d'administrateur est de 3 ans. Il est renouvelable indéfiniment.

Art. 18. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 19. Le Conseil désigne parmi ses membres un Président, éventuellement un Vice-président, un Trésorier et un Secrétaire.

Un même administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le vice président ou le plus âgé des administrateurs présents.

Le Conseil d'administration peut inviter à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît nécessaire selon les besoins et à titre consultatif uniquement.

Art. 20. Le Conseil se réunit chaque fois que les nécessités de l'association l'exigent et chaque fois qu'un de ses membres en fait la demande. Les convocations sont envoyées par le Président/secrétaire ou, à défaut, par un administrateur, par simple lettre, e-mail, courriel ou même verbalement au moins 8 jours calendrier avant la date de réunion. Elles contiennent l'ordre du jour, la date et le lieu où la réunion se tiendra.

Ses décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, contresignées par le Président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial.

Art. 21. Les administrateurs, les personnes déléguées à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association, ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration établit les comptes annuels des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Art. 23. L'unique personne autorisée à effectuer toute opération bancaire sur le compte de l'asbl est le trésorier, Humbert Melanie.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale désigne le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et indique l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation doit obligatoirement être faite en faveur d'une fin désintéressée.

Toutes décisions relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, sont déposées au greffe du Tribunal de commerce et publiées, aux soins du greffier, aux Annexes du Moniteur comme dit aux articles 23 et 26 novies de la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif.

IX. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Ainsi fait à Mertzig, le 16 juin 2010.

Humbert Melanie / Miny Conny /
Hesse Philomène.

Référence de publication: 2010085056/129.

(100092416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.

Unterschrift

Référence de publication: 2010075072/13.

(100087371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.

Unterschrift

Référence de publication: 2010075073/13.

(100087373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

K.F. Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 141.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010075075/10.

(100086695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

FIB-S INT., FIB-Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.831.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois "FIBSERVICES INTELLECTUAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois "ROMOS INVEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "FIB-SERVICES INTERNATIONAL S.A." en abrégé "FIB-S INT."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la réalisation, de manière habituelle et indépendante pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de tous travaux de réparations de fours en matériaux réfractaires et de tous les équipements s'y rapportant, en ce compris les ouvrages de fumisterie; l'entretien tant au Luxembourg qu'à l'Etranger de ces installations ainsi que tout autre ouvrage réfractaire isolant, soit qu'elle exécute elle-même ces travaux, soit qu'elle en fasse exécuter tout ou partie par un ou plusieurs sous-traitants, sous sa conduite et sa responsabilité.

3.2. La Société peut également gérer, développer et disposer d'un portefeuille de brevets, les acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000, (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

14.1. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

14.2. Dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la société, la société est représentée par l'administrateur-délégué ou par un délégué à la gestion journalière.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1.- FIB-SERVICES INTELLECTUAL S.A.	3.099 actions
2.- ROMOS INVEST S.A.	1 action
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - Monsieur Osvaldo DI LORETO, administrateur, demeurant à Boussu (Belgique);
 - Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;
 - Monsieur Jacques PLISNIER, administrateur, demeurant à Soignies (Belgique).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri
- 4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué pour la même période:
Monsieur Osvaldo DI LORETO, prénommé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: lac/2010/27090. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010080275/180.

(100091114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Kennedy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 144.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075081/10.

(100086743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075082/10.

(100086518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010075087/10.

(100086568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mountwise Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.070.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075114/10.

(100087010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010

En date du 17 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. James Pope, Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Clive Mace Gilchrist, Mr. Scott Edel, Mr. Jürgen Meisch, Mr. Alfonso De Maqua, et Mr. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010077236/16.

(100087261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mountwise Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.070.

In the year Two Thousand and Ten, on the tenth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 123097

hereby represented by Wayne Fitzgerald, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on 9th of June 2010.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "Mountwise Finco S.A.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number 153.070, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 17 May 2010, not yet published in the Mémorial C (hereinafter referred to as the "Company").

The share capital of the Company is currently set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided in three hundred and ten (310) shares (parts sociales), with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

- 1) Decision to suppress the nominal value of the Shares;
- 2) Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) into British Pound Sterling (GBP) at the exchange rate applicable as of Friday 28 May 2010;
- 3) Decision to increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of GBP 1.30 (one point thirty British Pounds Sterling), without issuing any new shares, divided into 310 (three hundred ten) Shares, without nominal value;
- 4) Decision to convert the existing 310 (three hundred and ten) Shares, without nominal value, into 26,260 (twenty six thousand two hundred and sixty) Shares, without nominal value;
- 5) Decision to reintroduce a nominal value of GBP 1.-(one British Pound Sterling) per share;
- 6) Decision to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pound Sterling (GBP);
- 7) Decision to increase the amount of the authorised share capital of the Company;
- 8) Decision to increase the Company's share capital by an amount of GBP 23,740 (twenty three thousand seven hundred and forty British Pounds Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 26,260 (twenty six thousand two hundred and sixty British Pounds Sterling) to GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) with a nominal value of GBP 1.-(one British Pound Sterling) each
- 9) Decision to amend article 5.1 of the Articles of Association
- 10) Miscellaneous.

That on the basis of the agenda, the Sole Shareholder of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP), so that the share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred ten) Shares in registered form, without nominal value, is converted, at an exchange rate applicable on Friday 28 May 2010 i.e. EUR 1.-for GBP .84706, into GBP 26,258.70 (twenty six thousand two hundred and fifty-eight point seventy British Pounds Sterling), divided into 310 (three hundred and ten) Shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1.30 (one point thirty British Pounds Sterling), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of GBP 26,258.70 (twenty-six thousand two hundred and fifty-eight point seventy British Pounds Sterling), into GBP 26,260 (twenty-six thousand two hundred and sixty British Pounds Sterling) divided into 310 (three hundred and ten) shares, without nominal value.

The amount of GBP 1.30 (one point thirty British Pounds Sterling) has been fully paid-up in cash, so that the amount of GBP 1.30 (one point thirty British Pounds Sterling) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing 310 (three hundred and ten) Shares, without nominal value, into 26,260 (twenty-six thousand two hundred and sixty) shares, without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of GBP 1.- (one British Pound Sterling) per share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pound Sterling (GBP).

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the authorised share capital of the Company from its current amount of EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro) to GBP 30,000,000 (thirty million British Pounds Sterling) to be divided into 30,000,000 (thirty million) Shares all with a par value of GBP 1.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of GBP 23,740 (twenty-three thousand seven hundred and forty British Pounds Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 26,260 (twenty-six thousand two hundred and sixty British Pounds Sterling) to GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound Sterling) each

Ninth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at GBP 50,000 (fifty thousand British Pounds Sterling) divided into 50,000 (fifty thousand) ordinary shares all with a par value of GBP 1 (one British Pound Sterling) per share.

The authorised capital of the Company is set at GBP 30,000,000 (thirty million British Pounds Sterling) to be divided into 30,000,000 (thirty million) ordinary shares all with a par value of GBP 1 (one British Pound Sterling) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2015, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of GBP 30,000,000 (thirty million British Pounds Sterling). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operation(s), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital”.

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le dix juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme (société anonyme) ayant son siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) sous le numéro B 123 097 (Matrix Property Fund Management (Luxembourg))

ici représentée par Wayne Fitzgerald, employé privé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2010 sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Mountwise Finco S.A.", ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 150.370 constituée suivant acte du notaire Maître Schaeffer en date du 17 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société est actuellement de trente et un mille Euros (31.000,-EUR) représenté par trois Cents dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de Cent Euros (100,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

- 1) La décision de supprimer la valeur nominale des actions
- 2) La décision de convertir le capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change applicable à compter du vendredi 28 mai 2010;
- 3) La décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de GBP 1.30 (un virgule trente Livres Sterling Britannique), sans émission de nouvelles actions, divisé en 310 (trois cent dix) actions, sans valeur nominale;
- 4) La décision de convertir les 310 (trois cent dix) actions existantes sans valeur nominale, en 26,260 (vingt six mille deux cent soixante) actions, sans valeur nominale;
- 5) La décision de réintroduire une valeur nominale de GBP 1 .-(un livre sterling) par action;
- 6) La décision de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de euros (EUR) à la livre sterling (GBP),
- 7) La décision d'augmenter le capital autorisé de la Société;
- 8) La décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 23,740 (vingt-trois mille sept cent quarante Livres Sterling Britannique) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 26,260 (vingt-six mille deux cent soixante Livres Sterling Britannique) à GBP 50,000 (cinquante milles Livres Sterling Britannique) ayant chacune une valeur nominale de GBP 1.-(un Livres Sterling Britannique)
- 9) La décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de l'Association
- 10) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital de la Société d'Euro (EUR) en Livres Sterling Britannique (GBP), afin que le capital social de EUR 31.000 (trente et un mille Euro), divisé en 310 (trois cent dix) actions sous forme nominative,

sans valeur nominale, est converti, au taux de change du vendredi 28 May 2010, à savoir EUR 1.-pour GBP .84706, en GBP 26,258.70 (Vingt-six mille deux cent cinquante-huit virgule soixante-dix Livres Sterling Britannique), divisé en 310 (trois cent dix) actions, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 1.30 (un virgule trente Livres Sterling Britannique), sans émission de nouvelles actions, afin de le porter de son montant après conversion de GBP 26,258.70 (vingt-six mille deux cent cinquante-huit Livres Sterling Britannique et soixante-dix pence), en GBP 26.260 (vingt-six mille deux cent soixante Livres Sterling Britannique), divisé en 310 (trois cent dix), actions sans valeur nominale.

Le montant de GBP 1.30 (un virgule trente Livres Sterling Britannique) a été entièrement libéré en espèces, de sorte que le montant de GBP 1.30 (un virgule trente Livres Sterling Britannique) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les 310 (trois cent dix) actions existants, sans valeur nominale, en 26,260 (vingt-six mille deux cent soixante) actions, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de GBP 1 (un livre sterling) par action.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de euros (EUR) à la livre sterling (GBP).

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de EUR 25,000,000 (vingt-cinq millions Euro) à GBP 30,000,000 (trente millions livres sterling Britannique) divisé en 30,000,000 (trente millions), actions ayant chacune une valeur de 1 GBP

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 23,740 (vingt-trois mille sept cent quarante Livres Sterling Britannique) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 26,260 (vingt-six mille deux cent soixante Livres Sterling Britannique) à GBP 50,000 (cinquante milles Livres Sterling Britannique) ayant chacune une valeur nominale de GBP 1.-(un Livres Sterling Britannique)

Neuvième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1, premier alinéa, des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Capital Le capital souscrit de la Société est fixé à GBP 50.000 (cinquante mille Livres Sterling) divisé en 50,000 (cinquante mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de GBP 1 (un Livres Sterling).

Le capital autorisé de la Société est fixé à GBP 30,000,000 (Trente millions Livres Sterling) divisé en 30.000.000 (trente millions) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de GBP 1 (un Livres Sterling) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de GBP 30,000,000 (trente millions Livres Sterling). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital».

Déclaration

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Wayne Fitzgerald et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26370. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075113/217.

(100087004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Major Securities Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAJOR SECURITIES HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075116/11.

(100086970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mangusta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 130.791.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010075118/11.

(100087341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075126/10.

(100086700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Marchall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCHALL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075119/11.

(100086820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

UAB Vilniaus prekyba a private limited liability company, established under the laws of the Republic of Lithuania, having its registered office at Ozo str. 25, Vilnius, registered with the Legal Entities Register of the Republic of Lithuania with legal entity code 126168458,

hereby represented by Me Marieke KERNET, avocate, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MEGAFIN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149284, incorporated on 13 October 2009 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published on 7 December 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2383, the articles of association of which have been last amended by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 26 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1132 dated June 1, 2010 (the Company);

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen million thirty-one thousand euro (EUR 13,031,000.-) represented by one hundred thirty thousand three hundred and ten (130,310) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) by way of the issuance of nine thousand six hundred ninety (9,690) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above mentioned share capital increase;

4. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

5. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen million thirty-one thousand euro (EUR 13,031,000.-) represented by one hundred thirty thousand three hundred and ten (130,310) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) by way of the issuance of nine thousand six hundred ninety (9,690) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes all nine thousand six hundred ninety (9,690) new shares of the Company, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a claim in the amount of two hundred and thirty-four million six hundred and two thousand two hundred and fifteen euro (EUR 234,602,215.-) (the Claim).

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-) shall be allocated to the Company's share capital; and

(ii) the remaining amount of the Claim in the amount of two hundred and thirty-three million six hundred and thirty-three thousand two hundred and fifteen euro (EUR 233,633,215.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a valuation report, dated 8 June 2010 and issued by the director of the Sole Shareholder (the Contributor) and the managers of the Company, that:

1. the amount of the Claim to be contributed to the Company, is shown on the attached copy of the non-audited stand-alone balance sheet of the Contributor as per 7 June 2010;

2. based on the generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet as per 7 June 2010 of the Contributor is valued at least at two hundred thirty-four million six hundred and two thousand two hundred fifteen euro (EUR 234,602,215) and since the balance sheet date of 7 June 2010 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. all necessary consents for the transfer of the Claim having been obtained, the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

4. all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor; and

5. there is no default under the Claim as of the date hereof.

Such report, after having been signed signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is FOURTEEN MILLION EURO (14,000,000.- EUR) divided into and represented by ONE HUNDRED AND FORTY THOUSAND (140,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, all subscribed for and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' resolution to redeem its own shares shall be taken in the extraordinary General Meeting of the shareholders by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

UAB Vilniaus prekyba une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de la République de Lituanie, ayant son siège social à Ozo str. 25, Vilnius, immatriculée auprès du Registre des Entités légales (Legal entities Register of the Republic of Lithuania) avec numéro d'entité légale 126168458,

ici dûment représentée par Maître Marieke KERNET, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MEGAFIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149284, constituée le 13 octobre 2009 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 7 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2383, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 avril 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1132 du 1^{er} juin 2010 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions trente-et-un mille euros (EUR 13.031.000,-) représenté par cent trente mille trois cent dix (130.310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) par l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt dix mille (9.690) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises telles que mentionné au paragraphe 1 ci-dessus par un apport en nature;

3. modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de VISTRA (Luxembourg) S. à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions trente-et-un mille euros (EUR 13.031.000,-) représenté par cent trente mille trois cent dix (130.310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) par l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-dix mille (9.690) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associé Unique, pré-nommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire neuf mille six cent quatre-vingt dix mille (9.690) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant total de deux cent trente-quatre millions six cent deux mille deux cent quinze euros (EUR 234.602.215,-) (la Créance).

Il résulte de ce qui figure ci-dessus que cet apport sera affecté de la manière suivante:

(i) Un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de la Créance d'un montant de deux cent trente-trois millions six cent trente-trois mille deux cent quinze euros (EUR 233.633.215,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un rapport d'évaluation, en date du 7 juin 2010 et émis par l'administrateur (director) de l'Associé Unique (l'Apporteur) et des gérants de la Société, que:

1. le montant de la Créance apportée à la Société figure sur la copie du bilan non audité ci-annexé de l'Apporteur en date du 7 juin 2010;

2. d'après les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la Créance apportée, selon le bilan ci-annexé en date du 7 juin 2010 est évalué au moins à deux cent trente-quatre millions six cent deux mille deux cent quinze euros (EUR 234.602.215,-), et depuis l'établissement du bilan en date du 7 juin 2010 aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;

3. tous les consentements nécessaires pour le transfert de la Créance à la Société ayant été obtenus, la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est sujet à aucune restriction ni l'objet d'un gage ou d'une sûreté qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur;

4. toutes les formalités de transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société sont ou seront accomplies par l'Apporteur; et

5. il n'existe aucun défaut en relation avec la Créance à cette date.

Ce rapport, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes afin d'être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS EUROS (14.000.000,- EUR) représenté par CENT QUARANTE MILLE (140.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en Assemblée Générale extraordinaire des associés par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de VISTRA (Luxembourg) S. à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à six mille six cents euros (EUR 6.600,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

SUR QUOI, le présent acte est établi à Luxembourg, à la date telle qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. KERNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2010. LAC/2010/25660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075120/208.

(100087277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Trans Rock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.905.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 21 mai 2010

1. La démission de M. Benoît Nasr et M. David Catala en tant que gérants A a été acceptée avec effet immédiat.
2. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Le siège social de la société est transféré de 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Trans Rock Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010075250/17.

(100087339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Mininter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.136.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MININTER

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075122/11.

(100086589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Modafo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 95.774.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075124/9.

(100086937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010

En date du 17 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sigieri Diaz Della Vittoria Pallavicini, de Monsieur Giacomo Scribani Rossi et de Monsieur Moataz El-Sherif en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010077242/16.

(100087270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.